

Tout savoir sur LE PERMIS DE CONDUIRE CITOYEN

MAIRIE D'HALLUIN

Direction Enfance Famille - Service Jeunesse
24, rue Marthe Nollet, 59250 HALLUIN
Tél : 03.20.69.29.10



■ UN SÉSAME VERS L'EMPLOI

Le permis de conduire est aujourd'hui un indispensable pour tous les jeunes qui doivent entrer dans la vie active. Ainsi, le « **PERMIS DE CONDUIRE CITOYEN** » s'est donné pour objectif de faciliter l'accès à un premier emploi pour des jeunes âgés entre 17 et 25 ans, en fin de cursus de formation, d'étude ou activement à la recherche d'un emploi.

C'est pour faire face à une situation, souvent précaire, des jeunes qui sortent d'un cursus d'étude ou de formation, que la municipalité décide de venir les soutenir à ce moment crucial de leur vie. Par la création du dispositif « permis de conduire citoyen », les élus municipaux veulent pleinement contribuer à faciliter leur entrée dans la vie active. Pour cela, les jeunes lauréats devront avoir un projet professionnel nécessitant une mobilité et dont l'absence de permis est un frein pour l'embauche.

■ UN PERMIS DE CONDUIRE CITOYEN

Parce que les jeunes bénéficiaires du dispositif s'engagent à effectuer une action bénévole (de 35h à 70h, suivant leur situation socio-professionnelle) au sein d'une association ou d'une collectivité territoriale (action sociale, solidaire, humanitaire, culturelle, sportive, de prévention ...), dans le respect du fonctionnement de la structure, des valeurs de la République et du bien vivre ensemble. Cette expérience sera pour eux, un outil de renforcement de leur état d'esprit citoyen et de développement des liens sociaux.

Exemples de missions citoyennes : activités ou animations auprès de public (personnes âgées, démunies ...), réception et distribution de denrées alimentaires, de vêtements, participer à l'organisation d'événements culturels, sportifs ...

De plus, en tant que bénéficiaire de ce dispositif, les jeunes participeront à un module de prévention routière avant leur passage à l'épreuve de conduite.

■ DÉMARCHES À EFFECTUER

- Le jeune candidat doit retirer, compléter et déposer un dossier de candidature au service jeunesse de la mairie d'Halluin
- Attendre une validation de la commission « permis de conduire citoyen »
- Pour les lauréats : signer une convention d'engagement avec une auto-école habilitée
- Passer son code de la route et effectuer une mission citoyenne bénévole (dans les six premiers mois de la convention)
- Participer à un stage de prévention et sécurité routière et passer son permis de conduire

Attention : Il ne faut pas s'inscrire dans une auto-école avant d'avoir été sélectionné par la commission « permis de conduire citoyen »

■ LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION

CONDITIONS GÉNÉRALES :

- 1 - Passer son permis de conduire pour la première fois.
- 2 - Etre en recherche d'emploi ;
 - 2.1 : Avoir un projet professionnel nécessitant une mobilité et dont l'absence de permis est un frein pour l'embauche ;
 - 2.2 : Prouver une volonté d'insertion sociale et professionnelle.
- 3 - L'aide est ouverte également aux étudiants ou lycéens.

CONDITIONS D'ÂGE :

- Jeunes âgés de 17 à 25 ans révolus.

CONDITIONS DE RESSOURCES (NON CUMULATIVES) :

- Ne pas dépasser le quotient de revenus de 1 300€ mensuels (revenus avant abattement/ nombre de parts fiscales/ 12 mois).
- Etre boursier.

CONDITIONS DE RÉSIDENCE :

- Etre domicilié sur le territoire de la commune.
- Etre en situation de séjour régulier sur le territoire français.

CONDITIONS SOCIOPROFESSIONNELLES (NON CUMULATIVES) :

- titulaire d'une qualification professionnelle ou d'un titre homologué niveau V ou supérieur
- stagiaire de la formation professionnelle, en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- inscrit à pôle emploi ou à la mission locale Tourcoing Vallée de la Lys
- inscrit dans un cursus scolaire ou universitaire